

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher Septo Fin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC8

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG
General-Guisan-Strasse 6
CH-6300 Zug

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10

No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0

No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Skin Sens. 1 H317

Resp. Sens. 1 H334

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 3 H412

Voie d'exposition: orale

Voie d'exposition: par inhalation

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient glutaral

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

alkylether carboxylic acid

No. CAS	53563-70-5				
Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Eye Dam.	1		H318		

glutaral

No. CAS	111-30-8				
No. EINECS	203-856-5				
Numéro d'enregistrement	01-2119455549-26				
Concentration	>=	10	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Acute Tox. 2	H330
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1A	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Voie d'exposition: par inhalation
Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	$\geq 0.5 < 5$
Aquatic Acute 1		M = 1
Aquatic Chronic 1		M = 1

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Classe de stockage d'après
TRGS 510

8B

Matières dangereuses non combustibles corrosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

glutaral

Liste SUVA
Type MAK

Valeur 0,21 mg/m³ 0,05 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 0,42 mg/m³ 0,1 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: S SSc; Kopfweh, Haut & Auge, OAWKT AN

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant $\geq$ 0,65 mm

Temps de pénétration $>$ 480

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant $\geq$ 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	vert
Odeur	caractéristique
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Valeur	env. 4,1
température	20 °C
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
évaluation	Non applicable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	1,05
température	20 °C
	g/cm³
Hydrosolubilité	
Remarque	miscible en toutes proportions
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Température d'inflammabilité	
Remarque	Non applicable
température de décomposition	
Remarque	non déterminé
Viscosité	
dynamique	
Valeur	< 50
température	20 °C
	mPa.s

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
ATE		300	à	2000 mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque		Les critères de classification sont remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

glutaral

Espèces	rat		
		77	mg/kg
méthode		OCDE 401	

alkylether carboxylic acid

Substance de référence	alkylether carboxylic acid
Espèces	rat
DL50	> 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

glutaral

Espèces	lapin		
	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Espèces	rat				
ATE	1	à	5	mg/l	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards				
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)				
Remarque	Les critères de classification sont remplis.				

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

glutaral

Espèces	rat				
CL 50	0,28	à	0,48	mg/l	
Durée d'exposition	4	h			
Administration/Forme	Poussières/Brouillards				
méthode	OCDE 403				

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Voie d'exposition	dermale
évaluation	sensibilisant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
Voie d'exposition	par inhalation
évaluation	sensibilisant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
	Voie d'exposition par inhalation
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

glutaral

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	5,4	mg/l
Durée d'exposition	96	h

alkylether carboxylic acid

Substance de référence	alkylether carboxylic acid	
Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	100	à 220 mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

glutaral

Espèces	Daphnia magna	
CE50	5	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)

glutaral

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CL 50	0,81	mg/l
Durée d'exposition	120	h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

glutaral

Espèces	boue activée	
CE 20	env. 15	mg/l
Durée d'exposition	30	min
méthode	OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (glutaral)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (glutaral)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (glutaral)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

Autres informations ***

Le produit contient des substances SVHC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

neodisher Septo Fin

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
16.05.22

ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
ISO: International Organization for Standardization
OEL: Occupational exposure limit
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EU: European Union
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.